



BUDGET PRIMITIF

2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire

Introduction.....	4
I. Dépenses de fonctionnement	5
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	6
2. Charges de personnel (chapitre 012)	8
3. Atténuations de produits (chapitre 014).....	8
4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	9
5. Charges financières (chapitre 66).....	10
6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	10
7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	10
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	10
9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	10
II. Recettes de fonctionnement.....	11
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	12
2. Impôts et taxes (chapitre 73)	13
3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	14
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	15
5. Reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)	15
6. Atténuations de charges (chapitre 013).....	15
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	15
8. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	15
III. Dépenses d'investissement	16
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	17
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	17
3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	17
4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)	18
5. Emprunts et dettes (chapitre 16)	18
6. Autres immobilisations financières (chapitre 27)	18
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	18
8. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	18
9. Solde d'exécution négatif reporté (chapitre 001).....	18

IV.	Recettes d'investissement.....	19
1.	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10).....	20
2.	Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13).....	20
3.	Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	20
4.	Produits des cessions (chapitre 024).....	20
5.	Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	21
6.	Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	21
7.	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	21
V.	Présentation par politique publique	22

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 1^{er} février 2021. A cette occasion, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2021 ont été débattues.

Pour sa part, le rapport de présentation du budget primitif 2021 indique précisément les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

Le BP 2021 intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent, ainsi que les reports d'investissement de 2020 à 2021.

L'équilibre du BP 2021 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	134 404 183,44	134 404 183,44
Investissement	35 700 143,04	35 700 143,04
TOTAL	170 104 326,48	170 104 326,48

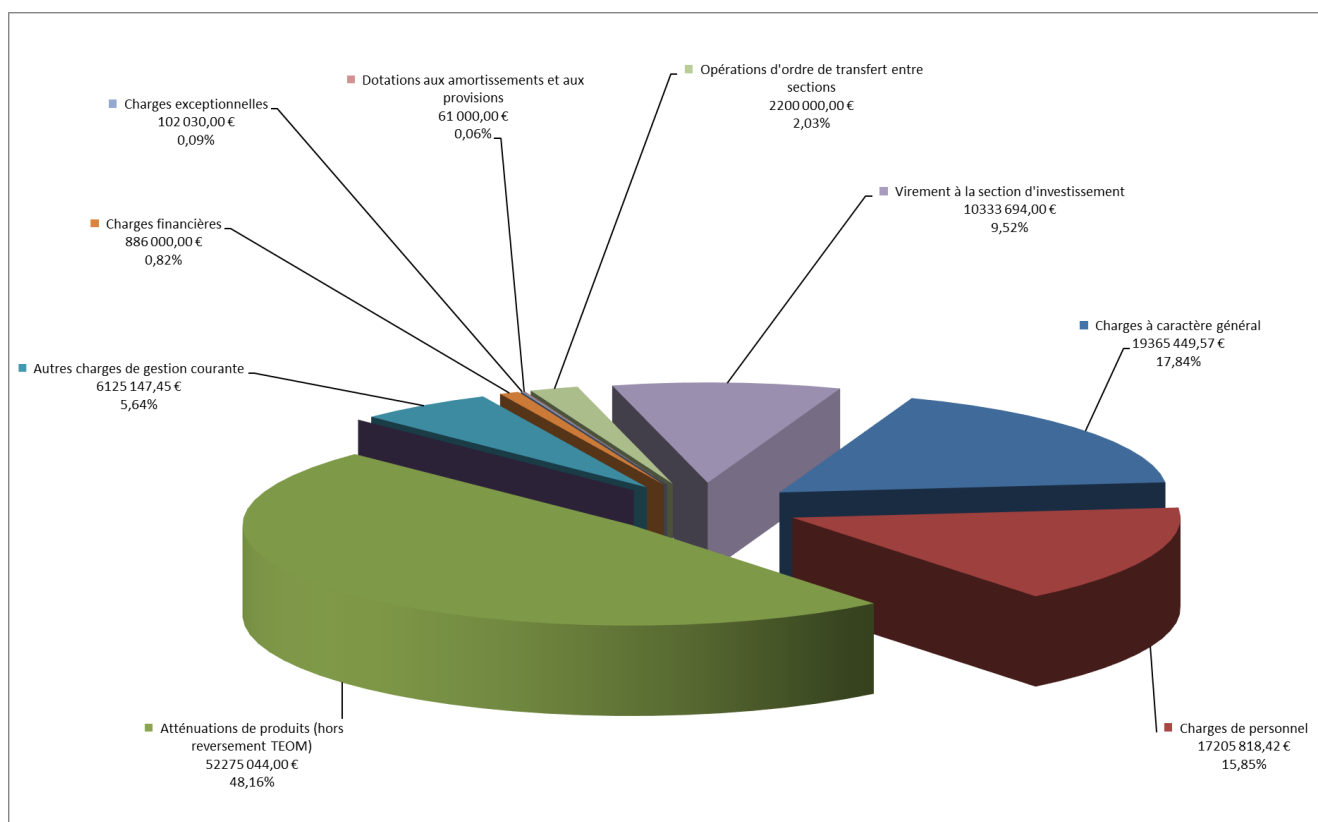
La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2021 est de 37 790 497 €, soit 135 €/habitant.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	21 074 300,65 €	19 365 449,57 €	-8,11%	14,41%
012	Charges de personnel	17 433 495,00 €	17 205 818,42 €	-1,31%	12,80%
014	Atténuations de produits (hors reversement TEOM)	52 255 759,00 €	52 275 044,00 €	0,04%	38,89%
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	6 025 268,00 €	6 125 147,45 €	1,66%	4,56%
66	Charges financières	860 000,00 €	886 000,00 €	3,02%	0,66%
67	Charges exceptionnelles	141 365,00 €	102 030,00 €	-27,83%	0,08%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000,00 €	61 000,00 €	-39,00%	0,05%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 650 000,00 €	2 200 000,00 €	-16,98%	1,64%
023	Virement à la section d'investissement	7 581 146,35 €	10 333 694,00 €	36,31%	7,69%
TOTAL (hors reversement de la TEOM)		108 221 334,00 €	108 554 183,44 €	0,31%	80,77%
Reversement de la TEOM aux syndicats		23 780 000,00 €	25 850 000,00 €	8,70%	19,23%
TOTAL (avec le reversement de la TEOM)		132 001 334,00 €	134 404 183,44 €	1,82%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors reversement TEOM)



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2021 sont de 19 365 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les transports (4 396 K€) dont :
 - La convention partenariale (2 530 K€),
 - Les services réguliers locaux (964 K€),
 - Les frais de fonctionnement des bornes d'Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) (305 K€),
 - La gestion des gares routières (282 K€),
 - Le développement du Pass local (150 K€),
 - L'entretien des abribus (71 K€),
 - La gestion des consignes Véligo (53 K€),
 - Autres (41 K€).

- b) L'éclairage public (4 191 K€) dont :
 - L'entretien du réseau (2 249 K€),
 - La consommation d'électricité (1 942 K€).

- c) Les centres aquatiques (2 447 K€) dont :
 - Les fluides (1 268 K€),
 - Les contrats de maintenance (730 K€),
 - La sécurité (89 K€),
 - Autres (360 K€).

- d) Les voiries et réseaux (1 239 K€) dont :
 - Le balayage manuel et mécanisé (465 K€),
 - L'enlèvement des dépôts sauvages (mutualisation) (356 K€),
 - Le bail voirie (216 K€),
 - Le remboursement des conventions de gestion provisoires aux communes (87 K€),
 - La lutte anti-tags (85 K€),
 - Autres (30 K€).

- e) La sécurité (police communautaire et vidéo protection) (1 051 K€) dont :
 - La maintenance, télécommunication et fluides pour la vidéo protection (931 K€),
 - Les dépenses liées à la police communautaire (120 K€).

- f) L'environnement, l'aménagement du territoire, le tourisme, parcs et espaces verts (961 K€) dont :
 - L'entretien des espaces verts (autre que le parc Schlumberger) (436 K€),
 - Les études en matière d'aménagement de la RD14 (196 K€),
 - Les dépenses en matière d'aménagement (autre que les études de la RD14) (104 K€),
 - Les dépenses en matière d'environnement (autre que PCAET) (82 K€),
 - Les dépenses en matière de tourisme (55 K€),

- L'entretien du parc Schlumberger (48 K€),
 - Assistance à la réalisation du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) (32 K€),
 - Le règlement local publicité intercommunal (8 K€).
- g) La lecture publique (910 K€) dont :
- Les fluides (218 K€),
 - Les frais de nettoyage (174 K€),
 - Les conventions de remboursement aux communes relatives aux équipements transférés (123 K€),
 - Les frais informatiques et de télécommunication (95 K€),
 - La maintenance des bâtiments (89 K€),
 - Les livres et autres documents (78 K€),
 - Autres (133 K€).
- h) Le développement économique, les services emploi et les ateliers locatifs (426 K€) dont :
- Les aides à la création et au développement d'entreprises (accompagnement anté-créa, post-créa, ...) et les formations (E-recrutement et BAFA) (153 K€),
 - Les ateliers locatifs (74 K€),
 - L'organisation de 3 forums pour l'emploi (63 K€),
 - Les espaces emploi (53 K€),
 - L'appui à l'implantation immobilière (30 €),
 - Autres (53 K€).
- i) Les aires d'accueil des gens du voyage (374 K€) dont :
- Les fluides et télécommunication (267 K€),
 - Divers matériels et fournitures (50 K€),
 - Autres (57 K€).
- j) La politique de la ville et l'habitat (363 K€) dont :
- Les études en matière de Plan Local de l'Habitat (180 K€),
 - Les études en matière de rénovation urbaine (122 K€),
 - La contribution au poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) (30 K€),
 - La prévention spécialisée (12 K€),
 - Autres (19 K€).
- k) La gestion des parkings (279 K€) dont :
- Les parkings de Sannois (179 K€),
 - Le parking de Montigny-Lès-Cormeilles (100 K€).
- l) La communication et l'événementiel (162 K€) dont :
- Le magazine (60 K€),
 - Les catalogues et imprimés (59 K€),
 - La promotion des événements et actions de l'agglomération (43 K€).

- m) La jeunesse (48 K€) dont :
- Le Val Parisis challenge d'été et le Val Parisis challenge aquatique (48 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2021 sont de 17 206 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le sport et la jeunesse (4 085 K€),
- b) La lecture publique (3 551 K€),
- c) La sécurité (2 904 K€),
- d) Le développement économique (889 K€),
- e) Les services techniques (818 K€),
- f) L'aménagement, le territoire, le transport et l'environnement (620 K€),
- g) La politique de la ville, la prévention spécialisée, la MJD et l'habitat (546 K€),
- h) Les aires d'accueil des gens du voyage (418 K€),
- i) Autres (3 375 K€).

3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits inscrites au BP 2021 sont de 78 125 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les Attributions de compensation prévisionnelles (37 877 K€)

	Attributions de compensation définitives 2020	Attributions de compensation prévisionnelles 2021
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 181 332 €	2 181 332 €
Eaubonne	1 240 646 €	1 240 646 €
Ermont	1 587 221 €	1 587 221 €
Franconville	5 575 263 €	5 575 263 €
Frépillon	225 737 €	225 737 €
Herblay-sur-Seine	6 235 631 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 424 250 €	1 424 250 €
Pierrelaye	2 758 370 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 662 820 €	5 662 820 €
TOTAL	37 890 414 €	37 877 044 €

Le conseil communautaire délibérera courant 2021 sur les attributions de compensation définitives.

- b) Le reversement de la TEOM aux syndicats (25 850 K€). Un ajustement est à prévoir en fonction des demandes de contribution des syndicats d'ordures ménagères,
- c) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 716 K€),
- d) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (4 671 K€)

Au vu des nouvelles dispositions règlementaires, la répartition de la DSC doit tenir compte majoritairement des critères de potentiel financier et de revenu moyen par habitant. Par ailleurs, le cumul de ces deux critères doit justifier d'au moins 35 % de la répartition du montant total.

Les critères de répartition de la DSC sont les suivants :

- La population : 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant : 25,00 %,
- Les logements sociaux : 17,50 %,
- Le revenu par habitant : 25,00 %,
- Le dynamisme des recettes : 2,50 %.

Montant de la DSC par commune :

	Population		Potentiel Financier		Logements sociaux		Revenu imposable par habitant		Dynamisme des recettes		Montant de la DSC 2021
Beauchamp	3,16%	44 231 €	47,02%	17 331 €	1,92%	15 724 €	81,94%	30 184 €	15,18%	17 726 €	125 196 €
Bessancourt	2,65%	37 181 €	118,36%	36 674 €	2,99%	24 480 €	98,85%	30 597 €	1,39%	1 628 €	130 560 €
Cormeilles-en-Parisis	8,77%	122 914 €	97,03%	99 383 €	6,69%	54 668 €	86,42%	88 362 €	14,59%	17 037 €	382 364 €
Eaubonne	9,15%	128 207 €	98,04%	104 749 €	8,77%	71 688 €	93,05%	99 336 €	6,76%	7 899 €	411 879 €
Ermont	10,56%	148 002 €	104,42%	128 783 €	17,79%	145 442 €	100,54%	123 868 €	16,82%	19 638 €	565 733 €
Franconville	13,30%	186 352 €	105,56%	163 933 €	13,89%	113 503 €	109,34%	169 717 €	7,49%	8 752 €	642 257 €
Frépillon	1,21%	16 945 €	115,90%	16 365 €	0,78%	6 339 €	89,92%	12 718 €	2,70%	3 157 €	55 524 €
La Frette-sur-Seine	1,70%	23 824 €	108,85%	21 611 €	0,29%	2 381 €	68,76%	13 642 €	0,82%	963 €	62 421 €
Herblay	10,61%	148 644 €	89,08%	110 338 €	7,78%	63 598 €	96,26%	119 497 €	11,65%	13 604 €	455 681 €
Montigny	7,80%	109 310 €	111,44%	101 514 €	10,25%	83 770 €	127,23%	116 005 €	4,56%	5 324 €	415 923 €
Pierrelaye	3,03%	42 490 €	90,90%	32 187 €	3,66%	29 908 €	117,86%	41 716 €	9,97%	11 640 €	157 941 €
Le Plessis	3,04%	42 625 €	102,54%	36 425 €	1,24%	10 156 €	84,00%	29 892 €	4,02%	4 696 €	123 794 €
Saint Leu	5,73%	80 288 €	104,11%	69 657 €	3,85%	31 484 €	82,58%	55 352 €	3,46%	4 036 €	240 817 €
Sannois	9,71%	136 014 €	108,91%	123 450 €	11,80%	96 448 €	107,81%	122 287 €	-2,17%	- 2 531 €	475 668 €
Taverny	9,58%	134 273 €	94,15%	105 351 €	8,30%	67 836 €	102,49%	114 577 €	2,75%	3 205 €	425 242 €
TOTAL	100%	1 401 300 €		1 167 750 €	100,00%	817 425 €		1 167 750 €	100,00%	116 775 €	4 671 000 €

Source d'information : fiche de calcul DGF 2020.

Potentiel financier par habitant moyen sur le territoire : 1 063,46 €. Le revenu moyen par habitant de l'EPCI est de 17 013,12 €.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2021 sont de 6 125 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les contributions aux Syndicats d'Assainissement (3 201 K€).
- b) Les indemnités et cotisations des élus (845 K€).

- c) Les participations en matière de développement économique (752 K€) dont :
 - Les missions locales (540 K€),
 - Autres subventions (212 K€).

- d) Les participations en matière d'aménagement, tourisme et de développement durable (656 K€) dont :
 - Le domaine des Buttes du Parisis (427 K€),
 - La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (198 K€),
 - Les subventions en matière de tourisme (21 K€),
 - Autres (10 K€).

- e) Les participations en matière de politique de la ville (353 K€) dont :
 - La prévention spécialisée (222 K€),
 - Autres subventions (131 K€).

- f) Les subventions versées aux budgets annexes (97 K€) dont :
 - Le budget annexe de la ZAC Ermont Eaubonne (97 K€).

5. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2021 sont de 886 K€ et concernent les intérêts de la dette.

6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2021 sont de 102 K€ et concernent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les bourses pour les internes de médecine générale (60 K€),
- b) Autres charges exceptionnelles (42 K€).

7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 61 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2021 sont de 2 200 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

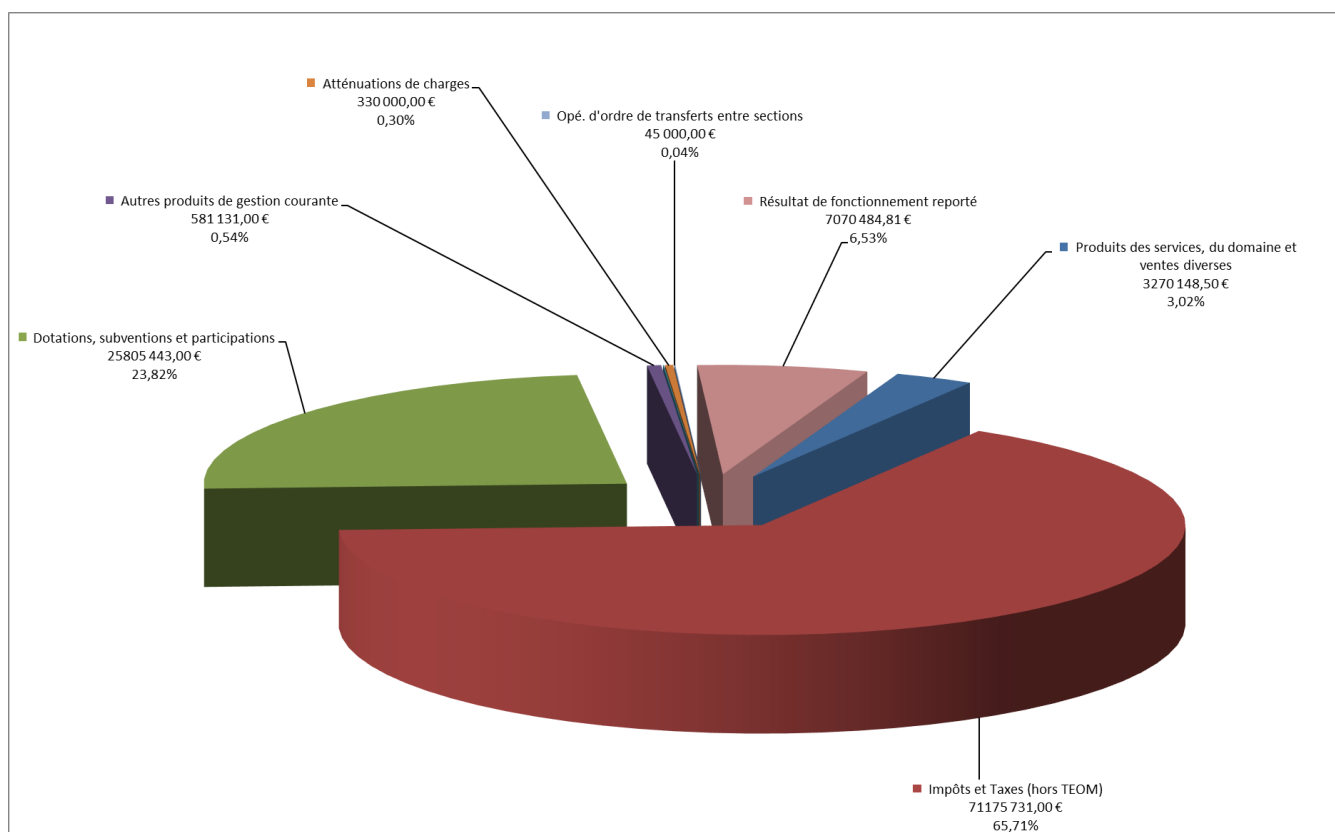
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2021 est de 10 334 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 086 137,00 €	3 270 148,50 €	-19,97%	2,43%
73	Impôts et Taxes (hors TEOM)	70 721 646,00 €	71 175 731,00 €	0,64%	52,96%
74	Dotations, subventions et participations	26 355 696,00 €	25 805 443,00 €	-2,09%	19,20%
75	Autres produits de gestion courante	6 441 855,00 €	581 131,00 €	-90,98%	0,43%
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	36 245,13 €		0,03%
013	Atténuations de charges	326 000,00 €	330 000,00 €	1,23%	0,25%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	70 000,00 €	45 000,00 €	-35,71%	0,03%
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	7 070 484,81 €		5,26%
TOTAL hors TEOM		108 001 334,00 €	108 314 183,44 €	0,29%	80,59%
TEOM		24 000 000,00 €	26 090 000,00 €	8,71%	19,41%
TOTAL avec la TEOM		132 001 334,00 €	134 404 183,44 €	1,82%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement (hors TEOM)



1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2021 sont de 3 270 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les recettes liées aux centres aquatiques (1 175 K€),
- b) La participation des communes à la mutualisation (1 159 K€) :
 - Les brigades de police (900 K€),
 - Les dépôts sauvages (94 K€),
 - Les caméras nomades (80 K€),
 - Le SIG (63 K€),
 - La salubrité des logements (11 K€),
 - Les projets informatiques (8 K€),
 - La maintenance pour le logiciel de vidéo-verbalisation (3 K€).
- c) Les recettes liées aux gares routières (332 K€),
- d) Les recettes liées aux parkings de Sannois et de Montigny (230 K€),
- e) Les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage (209 K€),
- f) Les remboursements de personnel (65 K€),
- g) Les recettes liées aux bibliothèques (54 K€),
- h) Les recettes liées aux bornes IRVE (30 K€),
- i) Autres (16 K€).

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes inscrits au BP 2021 sont de 97 216 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les contributions directes (70 081 K€)

La répartition des contributions directes est la suivante :

	Montant BP 2021 (en €)
Taxe d'Habitation (TH)	37 169 682
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16 939 373
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11 212 581
Taxes sur les Surfaces COMMerciales (TasCOM)	3 759 911
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	710 024
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	250 155
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	39 270
Total	70 080 997

Une nouvelle évaluation sera effectuée après la transmission des bases prévisionnelles 2021 par les services fiscaux.

Les taux et décisions concernant les contributions directes sont les suivants :

- Taxe d'Habitation (TH)

Le taux de TH 2021 est de 6,62 %.

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le taux de CFE 2021 est de 25,14 %.

- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

La valeur du coefficient de la TASCOM est de 1,05.

- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de TFNB 2021 est de 3,08 %.

b) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (26 090 K€)

Le vote des taux de la TEOM sera ajusté en fonction des besoins de financement communiqués par les syndicats et des bases prévisionnelles 2021.

Pour rappel les taux de TEOM 2020 étaient les suivants :

Commune	Syndicat	Taux 2020
Cormeilles-en-Parisis	Azur	4,60%
La Frette-sur-Seine		
Franconville	Emeraude	6,25%
Montigny-Lès-Cormeilles		7,16%
Eaubonne		6,65%
Ermont		7,38%
Le Plessis		6,54%
Sannois		7,19%
Beauchamp		7,41%
Bessancourt	Tri-action	10,21%
Herblay		5,79%
Frépillon		8,87%
Pierrelaye		8,01%
Saint-Leu		6,71%
Taverny		6,56%

c) La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (955 K€)

La compétence (GEMAPI) a été transférée par l'Etat aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe pour financer cette nouvelle compétence.

Ainsi, le montant de fiscalité appelé par l'agglomération correspond au montant des dépenses inscrites pour la compétence GEMAPI au BP 2021.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations inscrites au BP 2021 sont de 25 805 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (21 715 K€) dont :
 - La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle (12 100 K€),
 - La dotation d'intercommunalité (9 615 K€).

- b) Les allocations compensatrices (2 513 K€) dont :
 - L'allocation compensatrice relative à la taxe d'habitation (1 875 K€),

- L'allocation compensatrice relative à la taxe professionnelle et la CET (638 K€).
- c) Autres dotations, subventions et participations (1 357 K€) dont :
- Les aires d'accueil des gens du voyage (310 K€),
 - Le transport (276 K€),
 - L'assainissement (eaux pluviales) (264 K€),
 - La politique de la ville et l'habitat (259 K€),
 - L'aménagement (104 K€),
 - Les parcs et massifs forestiers (49 K€),
 - Le développement économique (45 K€),
 - La lecture publique (30 K€),
 - Autres (20 K€).
- d) Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement (220 K€).

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2021 sont de 581 K€ et correspondent aux revenus des immeubles (notamment pour les ateliers locatifs).

5. Reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)

Les reprises sur amortissements et provisions inscrites au BP 2021 sont de 36 K€ et concernent une reprise de provision pour un emprunt qui a été renégocié.

6. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2021 sont de 330 K€ et concernent les remboursements des frais de personnel.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections au BP 2021 sont de 45 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

8. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

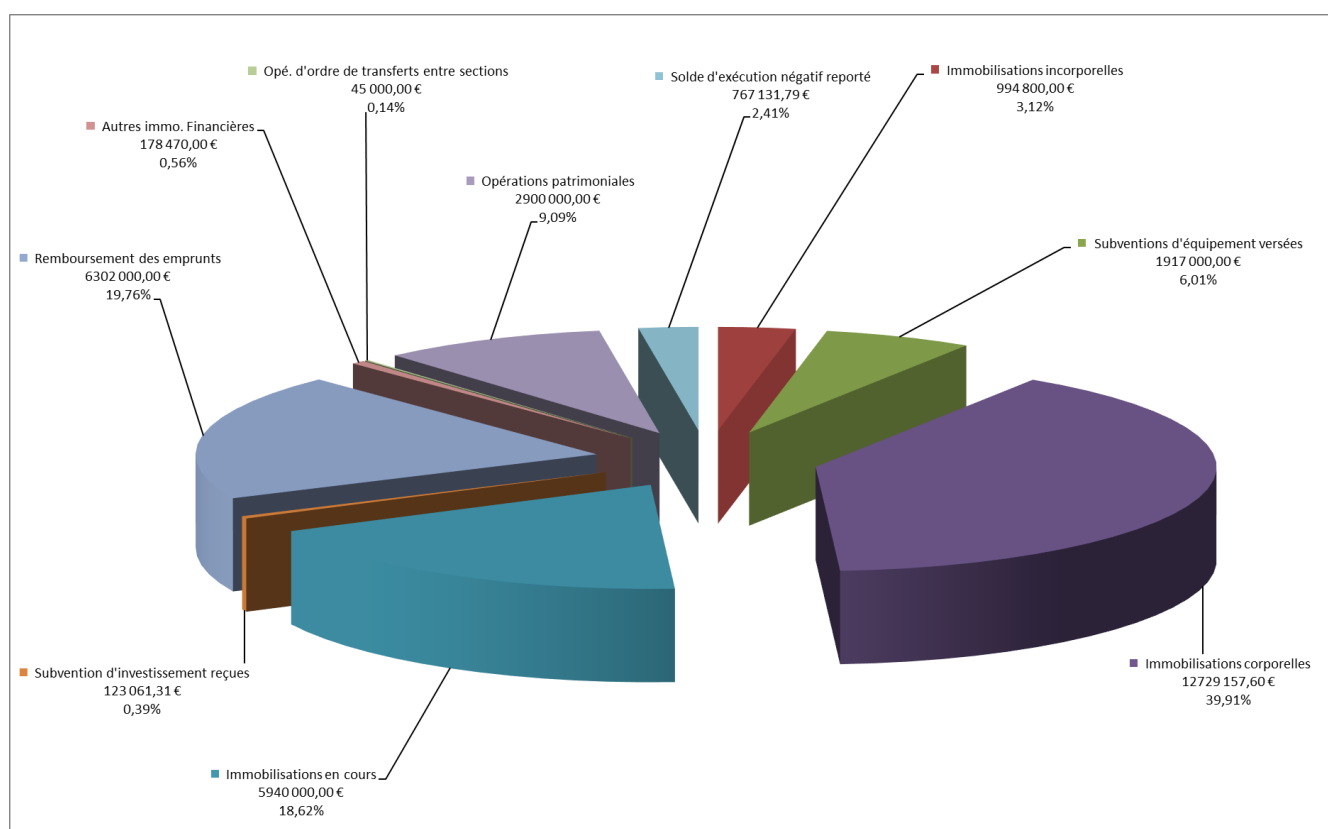
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2021 est de 7 070 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2020 reporté en 2021.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2020	BP 2021			Evolution	Répartition
			Report	BP 2021 (hors report)	BP 2021 avec report		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 390,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	1 406 760,00 €	251 165,50 €	994 800,00 €	1 245 965,50 €	-11,43%	3,49%
204	Subventions d'équipement versées	2 224 000,00 €	0,00 €	1 917 000,00 €	1 917 000,00 €	-13,80%	5,37%
21	Immobilisations corporelles	16 532 772,04 €	3 402 356,84 €	12 729 157,60 €	16 131 514,44 €	-2,43%	45,19%
23	Immobilisations en cours	1 300 000,00 €	150 000,00 €	5 940 000,00 €	6 090 000,00 €	368,46%	17,06%
13	Subvention d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	123 061,31 €	123 061,31 €		0,34%
16	Remboursement des emprunts	3 867 000,00 €	0,00 €	6 302 000,00 €	6 302 000,00 €	62,97%	17,65%
27	Autres immo. Financières	0,00 €	0,00 €	178 470,00 €	178 470,00 €		0,50%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	70 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	-35,71%	0,13%
041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €	0,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	262,50%	8,12%
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	767 131,79 €	767 131,79 €		2,15%
TOTAL		26 220 922,21 €	3 803 522,34 €	31 896 620,70 €	35 700 143,04 €	36,15%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement (hors report)



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2021 (hors reports) sont de 995 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les logiciels et licences informatiques (190 K€ dont 50 K€ pour la vidéo-verbalisation),
- b) Les études en matière d'environnement (dont le bois Barrachin) (165 K€), Les études en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (155 K€),
- d) Les études concernant les différents bâtiments (dont les diagnostics amiante et diagnostics énergétiques) (140 K€),
- e) Les études concernant les pôles gares (105 K€),
- f) Les études liées à la mise en place de la vidéo protection (85 K€),
- g) Les études pour un nouveau centre aquatique (35 K€),
- h) Le Système d'Information Géographique (SIG) (35 K€),
- i) Les études en matière de transport (30 K€),
- j) Les études en matière de voiries (20 K€),
- k) Autre (35 K€).

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées inscrites au BP 2021 sont de 1 917 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les fonds de concours concernant les conventions existantes (1 235 K€),
- b) Les fonds de concours pour l'aménagement de la voie d'accès à la future piscine olympique (211 K€),
- c) Les fonds de concours concernant le plan vélo (200 K€),
- d) Les subventions en matière d'habitat (150 K€),
- e) Les subventions pour le fort de Cormeilles (82 K€).

3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2021 (hors reports) sont de 12 728 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) L'éclairage public (3 000 K€),
- b) Les voiries et réseaux (2 275 K€),
- c) La sécurité (1 137 K€),
- d) Acquisitions de terrains et immeubles (1 000 K€),
- e) La lecture publique (991 K€),
- f) Les pôles gares (915 K€),
- g) La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (800 K€),
- h) Les centres aquatiques (745 K€),
- i) Les espaces verts dont le bois Barrachin (653 K€),
- j) Les parkings (330 K€),

- k) La mise en place de consigne véligo (300 K€),
- l) La mise en accessibilité des arrêts de bus (200 K€),
- m) Les aires d'accueil des gens du voyage (53 K€),
- n) Les bâtiments administratifs, informatique et charges diverses (330 K€).

4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2021 (hors reports) sont de 5 940 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- La construction du futur centre aquatique (5 890 K€),
- Les avances sur marchés de travaux (50 K€).

5. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2021 sont de 6 302 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le remboursement du capital de la dette (4 167 K€),
- b) Les écritures comptables liées au refinancement d'un emprunt (2 100 K€),
- c) Les dépôts et cautionnements (32 K€).

6. Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Les autres immobilisations financières inscrites au BP 2021 sont de 178 K€ et correspondent au fonds de résilience à destination des entreprises en difficulté.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2021 sont de 45 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

8. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2021 sont de 2 900 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

9. Solde d'exécution négatif reporté (chapitre 001)

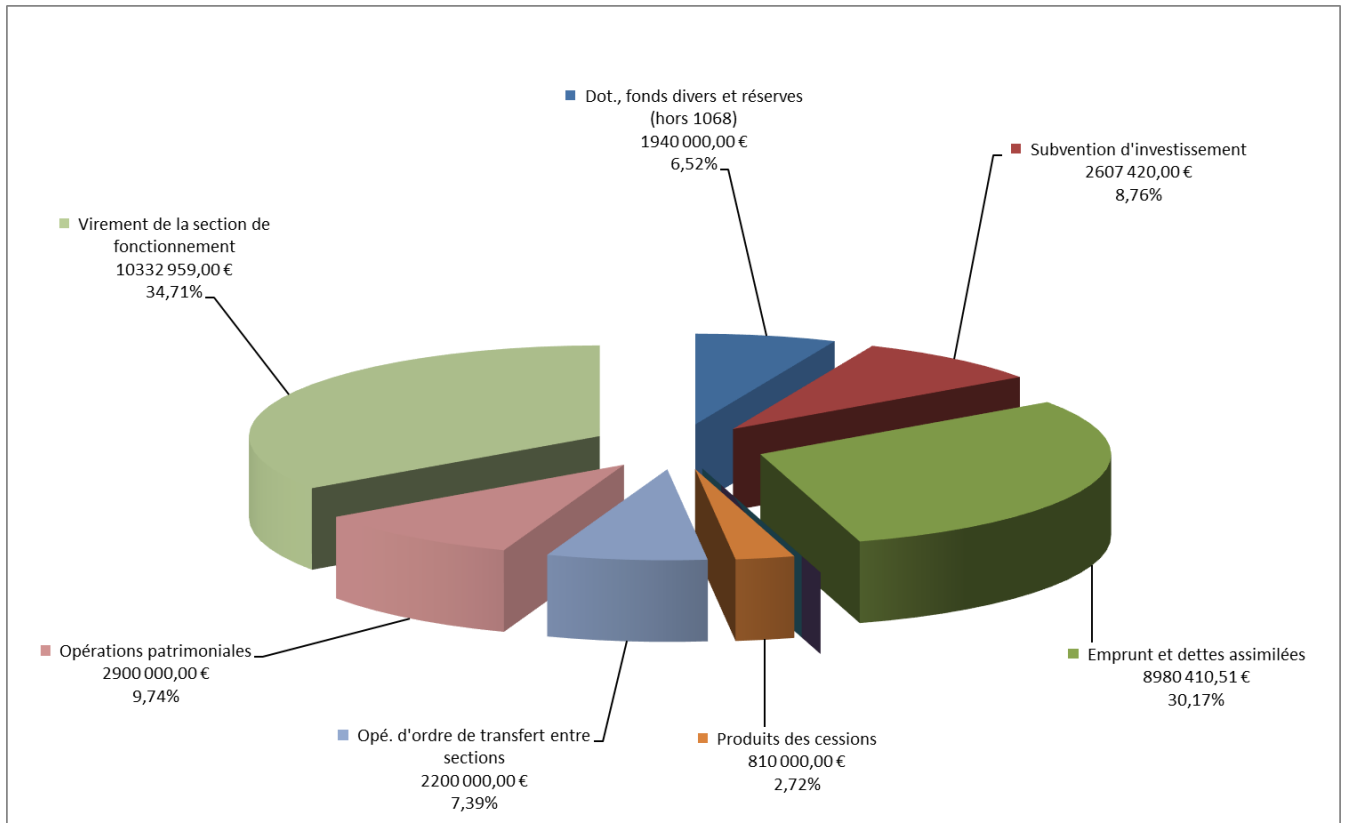
Le résultat d'investissement reporté inscrit au BP 2021 est de 767 K€. Ce montant constitue le déficit d'investissement 2020 reporté en 2021.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2020	BP 2021		Evolution	Répartition	
			Report	BP 2021 (hors report)			BP 2021 avec report
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	2 340 000,00 €	0,00 €	1 940 000,00 €	1 940 000,00 €	-17,09%	5,43%
13	Subvention d'investissement	5 492 511,90 €	3 228 618,53 €	2 607 420,00 €	5 836 038,53 €	6,25%	16,35%
16	Emprunt et dettes assimilées	4 266 371,96 €	2 700 000,00 €	8 980 410,51 €	11 680 410,51 €	173,78%	32,72%
23	Immobilisation en cours	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
27	Autres immo. financières	2 310 892,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
024	Produits des cessions	480 000,00 €	0,00 €	810 000,00 €	810 000,00 €	68,75%	2,27%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 650 000,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	-16,98%	6,16%
041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €	0,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	262,50%	8,12%
021	Virement de la section de fonctionnement	7 581 146,35 €	0,00 €	10 333 694,00 €	10 333 694,00 €	36,31%	28,95%
TOTAL		26 220 922,21 €	5 928 618,53 €	29 771 524,51 €	35 700 143,04 €	36,15%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement (hors report)



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2021 sont de 1 940 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2021 (hors reports) sont de 2 607 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) Les subventions liées aux voiries (656 K€),
- b) Les subventions liées à la future piscine olympique (545 K€),
- c) Les subventions liées à la sécurité (543 K€) dont :
 - La vidéo protection (493 K€),
 - La vidéo-verbalisation (50 K€).
- d) Les subventions liées aux espaces verts (400 K€),
- e) Les subventions pour l'éclairage public (200 K€),
- f) Les subventions liées aux consignes Véligo (140 K€).
- g) Les subventions en matière de lecture publique (100 K€),
- h) Autres (23 K€).

3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2021 sont de 8 980 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Les emprunts nouveaux (6 848 K€),
- Les écritures comptables liées au refinancement d'un emprunt (2 100 K€),
- Les cautions (32 K€).

4. Produits des cessions (chapitre 024)

Les produits des cessions inscrits au BP 2021 sont de 810 K€.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2021 sont de 2 200 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2021 sont de 2 900 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2021 est de 10 334 K€ et correspond à l'autofinancement.

V. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (hors report) (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Centres aquatiques	2 464	4 085	7 033	13 582	21,04%
Eclairage public	3 886	141	3 000	7 027	10,88%
Transports	4 295	146	1 750	6 191	9,59%
Lecture publique	915	3 552	999	5 466	8,47%
Assainissement (Eaux pluviales)	4 331	0	0	4 331	6,71%
Voiries et réseaux	1 294	127	2 295	3 716	5,76%
Vidéo protection	810	1 337	1 244	3 391	5,25%
Developpement économique	1 051	889	1 375	3 315	5,13%
Environnement (dont GEMAPI)	745	131	1 085	1 961	3,04%
Police communautaire	102	1 401	53	1 556	2,41%
Parcs et espaces verts	484	146	688	1 318	2,04%
Politique de la ville	579	304	0	883	1,37%
Aires d'accueil des gens du voyage	374	418	53	845	1,31%
Parkings	322	42	330	694	1,07%
Habitat	267	100	150	517	0,80%
Aménagement du territoire	313	150	39	502	0,78%
Communication	173	135	35	343	0,53%
Tourisme	76	40	82	198	0,31%
Jeunesse	61	0	0	61	0,09%
Autres	3 051	4 062	1 549	8 662	13,42%
TOTAL	25 593	17 206	21 760	64 559	100%

Les dépenses de fonctionnement (hors RH) prennent en compte les chapitres budgétaires 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours), ainsi que le chapitre 27 (autres immobilisations financières).

Les principales dépenses prises en compte dans « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : Les indemnités d'élus, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : Les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.
- Les investissements (hors reports) : Les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs.

Répartition des dépenses par politique publique

